

COVID-19 : Réouverture progressive des déchèteries de l'agglomération pour les particuliers

Du 4 au 9 mai : réouverture pour les déchets verts uniquement sur 7 déchèteries

Une réouverture des déchèteries de l'agglomération aux particuliers est prévue à partir du lundi 11 mai. Pour autant, afin de permettre une reprise progressive et compte tenu des moyens humains disponibles, 7 sites seront rouverts à partir du lundi 4 mai pour les déchets verts exclusivement (limité à 3 m³). Les sites retenus sont notamment ceux disposant de plateforme de dépôt au sol, permettant un rythme de passage plus rapide.

- Arradon
- Elven
- Locmaria-Grand-Champ
- Saint-Avé
- Saint-Gildas
- Sarzeau
- Theix-Noyal

Comment y accéder ?

Un arrêté préfectoral, d'une validité du 4 mai au 2 juin, a été pris afin de limiter l'accès. Il sera autorisé uniquement aux véhicules dont le dernier chiffre de la plaque d'immatriculation correspond au dernier chiffre de la date du jour pour limiter les déplacements et éviter tout risque de regroupement.

Exemple, le véhicule AA-123-AA pourra accéder en déchèterie le 3, le 13 et le 23 du mois. Attention : pour les anciennes plaques de type 524-WAL-56, le chiffre à prendre en compte est le 4 et non le 6.

Quel chiffre prendre sur votre plaque d'immatriculation ?

Nouvelle plaque d'immatriculation



Ancienne plaque d'immatriculation



La violation de ces dispositions sera punie d'une amende de 4e classe de 135 €, conformément à l'article L. 3136-1 du code de la santé publique.

Quels sont les jours et horaires d'ouverture ?

Les jours et horaires d'ouverture restent les mêmes qu'habituellement (se référer au calendrier accessible sur le site internet de l'agglomération).

Pour rappel, les déchèteries sont fermées les jours fériés.

Consignes pour les usagers

(applicables jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire)

- Respecter la jauge sur site : 1 voiture par quai maximum dans la limite de 10 véhicules. Un dispositif de régulation sera mis en place par fermeture du portail d'entrée dès que la capacité maximum de véhicules sur site sera atteinte, en attendant la sortie des usagers déjà sur place.
- Appliquer les gestes barrières en vigueur, avec une distance entre personnes d'au moins 2 mètres. Il est par ailleurs fortement conseillé de venir équipé d'un masque.
- Apporter son propre matériel de déchargement (fourche, pelle...). Aucun outil ne sera mis à disposition par Golfe du Morbihan-Vannes agglomération pour des raisons sanitaires.
- Remplir son attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « achats de première nécessité » (jusqu'au 11 mai)
- Se munir d'un justificatif attestant le domicile sur une des communes de l'agglomération.
- Faire preuve de courtoisie et de patience, entre usagers et envers le personnel d'accueil. La fréquentation et le temps d'attente risquent d'être importants. Il est conseillé, pour les personnes qui le peuvent, de conserver leurs déchets encore quelques temps pour limiter l'afflux sur les périodes de réouverture.

Service aux professionnels :

A partir du 4 mai, le dispositif mis en place pour les professionnels évolue :

- Concernant les paysagistes pour leurs déchets verts, ils pourront, à compter du 4 mai, de nouveau, accéder aux plateformes de Theix-Noyal et de la Lande Du Matz à Sarzeau sans rendez-vous, aux horaires d'ouverture habituels du lundi au vendredi (sauf jours fériés).
- Pour les autres secteurs d'activités, les entreprises continuent de s'inscrire auprès du service déchets de Golfe du Morbihan-Vannes agglomération :
02 97 68 33 81 ou dechets@gmvagglo.bzh.

A partir du 11 mai, tous les déchets pourront être accueillis

Les sites concernés seront confirmés dans le courant de la semaine 19.

Contact presse

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération
Elodie GUERIN - Directrice Communication
02 97 68 14 24 - 06 31 25 89 66
e.guerin@gmvagglo.bzh